



## ENVIRONNEMENT

# HUBERT REEVES

et son équipe  
Coordination: Nelly (Ligue Roc)

[opinions@canoe.com](mailto:opinions@canoe.com)

Collaboration spéciale

## La compassion

**P**rêter assistance aux humains dans la souffrance, c'est une réalité à porter au crédit de l'humanité. À son crédit aussi le fait que cette compassion s'exerce envers d'autres espèces.

Bien sûr, les humains ont commencé par soigner ou faire soigner les animaux dont ils sont propriétaires, animaux d'élevage ou de compagnie. Puis des vétérinaires offrent leurs services pour venir en aide aux chats et chiens errants recueillis par des associations. Et depuis quelques décennies il est porté assistance à des animaux de la faune sauvage.

### AU QUÉBEC

Comme les humains disposent de centres de soins, les oiseaux ont «leur» clinique (Clinique des oiseaux de proie — COP) à la faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal. Et le rôle d'ambulancier est joué par la compagnie de messagerie DICOM qui assure le transport des oiseaux dans des boîtes spécialement conçues. Pour le côté pédagogique, le centre Chouette à Saint-Jude, près de Saint-Hyacinthe, accueille les visiteurs dont la contribution financière assure quelques revenus à l'Union québécoise de réhabilitation des oiseaux de proie (UQROP) et à son réseau.

Il existe d'autres centres pour accueillir les autres oiseaux et même des mammifères.

**La sollicitude envers l'animal tend à s'accroître**

### EN FRANCE

En France, la plupart des centres sont réunis en une Union nationale des centres de sauvegarde de la faune sauvage (UNCS) dont chacun s'engage à respecter une charte de «bonne conduite». Les centres de l'UNCS recueillent les animaux sauvages, blessés, malades, mazoutés ou en difficulté pour les soigner en vue de les relâcher dans leur environnement naturel. Le responsable doit être titulaire d'un certificat de capacité délivré par l'administration en fonction des compétences du demandeur. La majorité des animaux recueillis dans les centres de sauvegarde appartiennent à des espèces protégées par la loi et ses textes d'application, ou sont concernés par la Convention de Washington qui régit le commerce des espèces dans le monde. L'administration a reconnu la notion d'animal en péril et a ainsi implicitement accordé une dérogation aux particuliers qui ramassent un animal blessé et le transportent vers un centre de sauvegarde, à condition que ce transport s'effectue dans les meilleurs délais et par le chemin le plus direct.

### EN BELGIQUE

En Belgique, les Centres de revalidation pour oiseaux handicapés (CROH) reçoivent les animaux sauvages quelles que soient les causes de leurs problèmes. Les causes des problèmes sont multiples : collisions avec des lignes à haute tension ou avec des baies vitrées, ou avec des véhicules, blessures par plombs de chasse, mazoutage et autres empoisonnements, jeunes tombés du nid, oiseaux de saisies judiciaires, etc. L'objectif est toujours d'accueillir, de soigner et de remettre en liberté dans la nature les animaux qui peuvent l'être. Ces centres répondent à des règles éthiques strictes, reprises dans la charte déontologique de la Ligue royale belge de protection des oiseaux (LRBPO) et signée par les responsables des CROH dont l'existence doit d'abord être reconnue par le ministère de l'Environnement pour pouvoir détenir sans problème des oiseaux indigènes protégés.

### EN AFRIQUE ET EN INDE

En Afrique, en Inde, il existe des orphelinats d'animaux de toutes tailles jusqu'aux éléphants. Au Guatemala, un centre de réhabilitation d'animaux sauvages s'occupe des perroquets, des singes, des crocodiles délivrés des braconniers...

Partout dans le monde, la sollicitude envers l'animal tend à s'accroître, s'ajoutant à celle que l'on témoigne aux humains.